



Règlement du Challenge de remontée des données ALIEN

Alien Mer Normandie 2026

Afin de renforcer la connaissance et le suivi des espèces non indigènes marines (ENI) en Normandie, le réseau **Alien Mer Normandie** organise un challenge de remontée des données d'observation. Ce challenge vise à encourager la participation active des plongeurs, plongeuses et naturalistes à la collecte de données scientifiques, dans une démarche de sciences participatives.

La participation au challenge est gratuite et ouverte à toutes personnes majeure ou mineure, sous réserve d'une autorisation écrite d'un représentant légal pour les mineurs. Toute participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 1 : Objet du challenge

Le challenge a pour objectif de valoriser la remontée des données d'observation d'espèces non indigènes marines (ENI) observées en Normandie et saisies dans les outils partenaires du réseau Alien Mer Normandie.

Article 2 : Modalités de participation

Le challenge est ouvert à toute personne réalisant des observations d'ENI marines en Normandie et saisissant ses données sur l'un des outils suivants :

- BioObs (bioobs.fr)
- CROMIS (cromis.ffessm.fr)
- BioLit (biolit.fr)

Les observations doivent concerner exclusivement les espèces intégrées au programme Alien Mer Normandie. La liste des espèces suivies est disponible sur <https://sentinellesdelamer-normandie.fr/presentation-du-reseau/>

Chaque participant et participante est responsable et s'engage sur la qualité et l'exactitude des informations saisies (localisation, date, espèce observée, commentaires éventuels). En cas de doute, le jury peut demander une preuve tangible de l'observation comme un cliché original ou tout autre élément jugé pertinent.

Article 3 : Période du challenge

Le challenge se déroule du **31 août au 11 octobre 2026 inclus**. Seules les observations réalisées pendant cette période seront prises en compte. La date limite de saisie des données est fixée au **25 octobre 2026**. Toute donnée saisie après cette date ne pourra pas être comptabilisée dans le cadre du challenge.

Article 4 : Catégories et critères de sélection

Deux catégories lauréates sont prévues :

- Prix « Volume de données » : il sera attribué à la personne ayant saisi le plus grand nombre de données d'observation d'ENI durant la période du challenge,
- Prix « Diversité des espèces » : il sera attribué à la personne ayant observé le plus grand nombre d'espèces ENI différentes au cours d'une même sortie (plongée ou prospection sur l'estran)

Article 5 : Jury et validation des résultats

Les résultats du challenge seront examinés par un jury composé de membres du réseau Alien mer Normandie. Le jury se réunira mi-novembre 2026 afin de valider les données prises en compte et de désigner les lauréats.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute donnée manifestement erronée ou incomplète.

Article 6 : Annonce des résultats et remise des prix

Les personnes lauréates seront contactées individuellement. Les résultats du challenge seront annoncés lors de l'évènement de restitution Alien mer Normandie, organisé le 5 décembre 2026 au Centre d'Activité Nautique de Ouistreham.

Les lauréats recevront un lot d'ouvrage sur la faune et la flore marine.

Article 7 : Engagement des participants et participantes

En participant au challenge, les personnes s'engagent à adopter un comportement respectueux des espèces et des milieux naturels, et à respecter la réglementation en vigueur lors des activités de plongée ou de prospection sur l'estran.

Article 8 : Responsabilité et modifications

Le réseau Alien Mer Normandie ne saurait être tenu responsable des usages faits des données saisies par les plateformes partenaires. En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, le réseau se réserve le droit de **modifier, reporter ou annuler le challenge**, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnisation.